

Dans cette newsletter

BREXIT - MISE À JOUR - PASSEPORT EUROPÉEN POUR CERTAINS INTERMÉDIAIRES ET IMPACT DU BREXIT

BREXIT - MISE À JOUR - PASSEPORT EUROPÉEN POUR CERTAINS INTERMÉDIAIRES ET IMPACT DU BREXIT

Le 31 décembre 2020 marquera la fin de la période transitoire pour le Brexit. Cette période transitoire fait suite au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, intervenu le 31 janvier 2020. Durant cette période, toutes les parties concernées pouvaient continuer à leurs activités exercer sous bénéfice du passeport européen, tout en se préparant à la période qui suivra le 31 décembre 2020.

Plusieurs intermédiaires de (ré)assurance et intermédiaires en crédit hypothécaire opèrent au Royaume-Uni. Dans le passé, la FSMA avait notifié à l'autorité compétente leur intention d'exercer des activités au Royaume-Uni sous le couvert du passeport européen.



Dès janvier 2019, la FSMA a envoyé à ces intermédiaires un courrier les informant des conséquences du Brexit pour eux et pour leurs clients.

L'autorité de contrôle britannique, la *Financial Conduct Authority* (FCA), a demandé à la FSMA d'attirer votre attention explicitement sur les points suivants :

- Si votre entreprise exerce actuellement des activités au Royaume-Uni sous le bénéfice du passeport européen, vous pouvez, depuis le 30 septembre 2020, introduire une demande afin de poursuivre ces activités au Royaume-Uni sous le régime britannique. Vous devez à cet effet adhérer au UK Temporary Permissions Regime (TPR). La FCA vous conseille de le faire le plus rapidement possible.
 - Les entreprises ayant déjà adhéré au TPR ont reçu davantage d'informations de la FCA ou les recevront incessamment.
- 2. Si votre entreprise a déjà introduit une demande d'adhésion au TPR, mais que vous décidez finalement de ne pas poursuivre d'activités au Royaume-Uni et que vous ne gérez plus de contrats existants, la FCA vous demande d'annuler vous-même votre passeport européen. Vous pouvez le faire tout simplement en modifiant votre dossier d'inscription dans CABRIO. La FSMA fera suivre l'information à la FCA.
- 3. Chaque intermédiaire bénéficiant d'un passeport européen au Royaume-Uni qui n'adhère pas au TPR, mais qui a besoin d'une autorisation pour gérer un contrat existant, adhèrera automatiquement au UK Financial Services Contracts Regime (FSFR). Le FSFR a pour but de liquider les activités au Royaume-Uni de manière ordonnée. Les entreprises bénéficiaires du FSFR ne peuvent plus développer de nouvelles activités au Royaume-Uni. Vous trouverez davantage d'informations concernant le FSFR sur le site web de la FCA. Pour toute question à ce sujet, n'hésitez pas à prendre contact avec le Contact Centre de la FCA.

NEWSLETTER DE LA FSMA 2